

● CSE moins de 50 salariés – Missions en santé-sécurité : formation accélérée (1 jour)

Maîtriser les missions santé sécurité de son mandat CSE

Code
600319

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
350 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Membres de CSE de moins de 50 salariés

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation suivante :

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Simulation d'analyse des risques sur la base du jeu pédagogique « La Chasse aux risques® »

Formation à jour des derniers apports législatifs et réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Objectifs pédagogiques

- Identifier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité
- Lister les actions à mener pour faire face aux situations concrètes particulières
- Schématiser les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité

Identifier les compétences générales du CSE en matière de santé sécurité

- Les notions de RPS et d'épuisement professionnel
- Les responsabilités de l'employeur
- Focus sur la faute inexcusable
- Mind mapping : les notions incontournables en santé sécurité

Animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE de moins de 50 salariés

- Les différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
- Les relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- Le dialogue social sur les conditions de travail
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention
- Les ressources documentaires du CSE
- Quiz : acquérir les réflexes pour animer collectivement la santé-sécurité

Lister les actions à mener pour faire face aux situations concrètes particulières

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Distinguer droit d'alerte du CSE et droit de retrait du salarié

- Le CSE peut mettre en oeuvre trois procédures d'urgence distinctes
 - ▶ Situation de danger grave et imminent
 - ▶ Droit d'alerte en matière de harcèlement moral, harcèlement sexuel et discrimination
 - ▶ Atteinte à la santé publique et à l'environnement
- Droit de retrait du salarié
- Partage d'expériences : situations nécessitant une action de la part du CSE

Gérer des situations particulières

- Travaux réalisés par des entreprises extérieures
- Cas des salariés intérimaires
- Particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions à mener

Schématiser les étapes de la réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Distinguer les accidents du travail des maladies professionnelles

- Définition de l'accident du travail
- Définition des maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- Quiz : les AT-MP

Réaliser des enquêtes méthodiquement

- La réalisation d'une enquête
- Délégation constituée et recueil des faits
- Les principes de la méthode de l'arbre des causes
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail
- Cas pratique : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en oeuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS LA DÉFENSE

- 10 Jul. 2026 – Session Garantie

PARIS

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 31 Aoû. 2026• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 – Session Garantie• 30 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 13 Oct. 2026• 27 Oct. 2026 – Session Garantie• 13 Nov. 2026• 27 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 2 Déc. 2026• 16 Déc. 2026 |
|---|--|--|

A DISTANCE

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 10 Jul. 2026 – Session Garantie• 31 Aoû. 2026• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 – Session Garantie | <ul style="list-style-type: none">• 30 Sep. 2026• 13 Oct. 2026• 27 Oct. 2026 – Session Garantie• 13 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 27 Nov. 2026• 2 Déc. 2026• 16 Déc. 2026 |
|--|--|---|

AIX-EN-PROVENCE

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 13 Oct. 2026• 27 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 16 Déc. 2026 |
|--|---|--|

BORDEAUX

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 13 Oct. 2026• 27 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 16 Déc. 2026 |
|--|---|--|

CHAMBERY

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 13 Oct. 2026• 27 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 16 Déc. 2026 |
|--|---|--|

GRENOBLE

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 8 Sep. 2026• 30 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 13 Oct. 2026• 27 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 16 Déc. 2026 |
|--|---|--|

LILLE

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

LYON

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

MARSEILLE

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

NANTES

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

NICE

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

NIORT

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

PAU

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

RENNES

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

ROUEN

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

STRASBOURG

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

TOULOUSE

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026

TOURS

- 8 Sep. 2026
- 30 Sep. 2026

- 13 Oct. 2026
- 27 Nov. 2026

- 16 Déc. 2026